

EMBAUMEMENT DES CORPS

NOUVEAU SYSTÈME AUDIGIER

Consacré par des expérimentations publiques
et des rapports officiels

BREVETS D'INVENTION ET DE PERFECTIONNEMENT S. G. D. G.

EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER.

Historique de l'embaumement.

La conservation des corps par l'embaumement procède du même sentiment, du même besoin moral, que l'achat des sépultures privées et la création des tombeaux de famille.

L'embaumement, tel que le pratiquaient les Egyptiens, exigeait de 60 à 70 jours de manipulations et nécessitait d'énormes mutilations du corps humain. On sait ce que sont les momies. Cette méthode a dû être abandonnée lorsque les progrès de la chimie ont donné lieu à la recherche de procédés à la fois plus sûrs et surtout plus expéditifs. Grâce à cette science, depuis 30 ou 40 ans l'embaumement a adopté le procédé par injection (procédés Gannal et Sucquet), qui consiste à introduire dans le système artériel (soit par l'artère carotide, soit par l'artère poplitée) un liquide conservateur. Ce procédé a donné des résultats remarquables, et

lorsqu'il parut, il fut considéré comme un grand progrès dans l'art des embaumements. Avec cette méthode, plus de ces mutilations de viscères qui étaient en contradiction formelle avec le but de conservation que l'on se propose et qui ne permettaient des embaumements que dans des conditions presque exceptionnelles. Cette méthode une fois acceptée, le choix du liquide seul a différé; mais, on ne saurait le nier, elle n'est point exempte d'inconvénients: il faut inciser la peau, ouvrir l'artère, introduire dans son calibre la canule d'une seringue. Si celle-ci est mal assujettie, le liquide peut rejaillir sur l'opérateur; si le liquide est poussé avec trop peu de force, il ne pénètre pas partout; s'il est poussé trop vigoureusement, quelques branches artérielles peuvent se rompre, et alors le liquide s'épanche au dehors du système vasculaire, dans quelque cavité viscérale, aux dépens d'autres parties qui ne sont pas atteintes. (*Extrait des rapports des docteurs Coste et Broquier.*) Ajoutons que ce procédé exige un travail de plusieurs heures, car la main de l'opérateur doit s'exercer sur toutes les parties du corps, et conséquemment, il est indispensable que la dépouille mortelle soit mise entièrement à nu. Ne serait-ce pas là, disons-le de suite, la cause principale de la répugnance que certaines familles ont manifestée pour la pratique de l'embaumement? Bien des personnes, en effet, ne peuvent s'habituer à l'idée que des mains étrangères viennent, après la mort, arracher le voile qui recouvre des êtres vénérés et chéris; et n'est-ce pas pour la même raison que, tout d'abord, l'accueil le plus sympathique a été fait au nouveau procédé d'embaumement, que nous appellerons *Système par ingestion*, car il consiste à introduire par la bouche deux verres d'un liquide conservateur, et à répandre autour du corps une poudre végétale imprégnée du même liquide.

AVANTAGES DU NOUVEAU SYSTÈME.

Plus d'opérations de chirurgie, plus de mutilations, plus de dissections. Plus de profanation du corps, car il demeure caché aux regards, enveloppé de son suaire; il pourrait être tout habillé. L'embaumement peut être pratiqué publiquement, sans indiscretion et sans répugnance. Désinfection instantanée. Le travail de la mort s'arrête, la momification commence. Ouvrez le cercueil au bout de l'an, vous retrouverez le corps tel qu'il était au moment du décès, mais durci comme le bois ou la pierre et dans l'état de conservation voulue pour durer éternellement. Célérité d'exécution: vingt minutes suffisent à l'embaumement; et c'est précisément cette facilité et cette promptitude de l'opération qui nous ont permis d'en réduire considérablement le prix, en le mettant à la portée d'un très-grand nombre de familles. Tous ces avantages réunis nous donnent l'assurance que notre procédé, d'une exécution simple, sûre, peu dispendieuse, sera adopté par toutes les personnes désireuses de conserver indéfiniment des restes qui leur sont chers.

Reste la question — la plus importante à la vérité — celle de l'efficacité de notre système comme moyen de conservation du cadavre. Sur ce point, il n'y a d'autre juge que l'expérience; nous espérons qu'elle répondra victorieusement pour nous, à nos lecteurs qui voudront bien jeter les yeux sur les deux rapports suivants, présentés à la commission administrative des hôpitaux à Marseille et à Alger; ces rapports ont été rédigés après une série d'expérimentations publiques, poursuivies avec cet amour de la vérité, cette impartialité désintéressée qui caractérise, en province comme à Paris, le corps médical.

AVANTAGES D'UN NOUVEAU SYSTEME RAPPORT

FAIT A LA COMMISSION ADMINISTRATIVE DES HOSPICES DE MARSEILLE
PAR LES DOCTEURS COSTE, DIRECTEUR DE L'ÉCOLE DE MÉDECINE, ET
BROQUIER, CHIRURGIEN EN CHEF DES HOSPICES, SUR UN PROCÉDÉ
D'EMBAUMEMENT EXPÉRIMENTÉ PAR M. AUDIGIER, CHIMISTE.

Messieurs les administrateurs,

A la fin de l'année 1862, le sieur Audigier, chimiste, demeurant à Marseille, rue Grignan, 63, vous adressa une pétition tendant à obtenir de vous l'autorisation d'expérimenter un procédé d'embaumement dont il était l'inventeur.

Ce procédé, au dire de l'auteur, présentait sur tous les autres déjà connus l'avantage d'être très-simple, peu dispendieux et d'amener rapidement la momification ; il n'exigeait aucune opération ni mutilation.

Ces avantages, s'ils étaient réels, pouvaient amener un progrès dans cette question importante des embaumements ; à ce titre, vous voulûtes bien accueillir favorablement cette demande. Mais en accordant à l'inventeur l'autorisation de produire des expériences, vous avez voulu qu'elles se fissent sous votre contrôle et votre surveillance, seul moyen d'avoir une garantie sur la vérité et l'authenticité des résultats.

A cet effet, vous nous avez désignés pour suivre et diriger cette expérimentation. Nous avons l'honneur de déposer entre vos mains le rapport qui en constate les résultats. Ces expériences ont été faites à l'amphithéâtre, sous les yeux des élèves de l'hôpital et de l'École, qui ont pu, comme nous, les suivre et les apprécier.

Le procédé de M. Audigier est des plus simples ; quelques minutes suffisent à l'opération : il consiste à introduire par la bouche une petite quantité, deux verres au plus, de son liquide et à placer dans le cercueil, tout autour du cadavre, une poudre végétale imprégnée du même liquide.

Ce liquide, qui constitue l'invention (ce n'est pas seulement le choix du liquide qui constitue l'invention, mais aussi son

mode d'emploi), est un composé de deux liquides et de deux sels dissous jusqu'à saturation.

Trois cadavres ont été soumis à l'expérimentation : un à l'Hôtel-Dieu, deux à l'hôpital de la Conception. Le premier, celui de l'Hôtel-Dieu, fut embaumé le 12 décembre 1862 ; c'était une femme de 55 ans, morte depuis deux jours. L'abdomen était déjà bleuâtre et annonçait un commencement de putréfaction. L'opération terminée, la bière fut fermée, scellée et déposée à la Morgue.

Les deux autres embaumements, à l'hôpital de la Conception, furent faits les 9 mai et 22 mai 1863 ; le premier embaumé était un homme de 35 ans, décédé à la suite d'une anasarque générale et par conséquent tout infiltré ; le second était une fille de 17 ans : les deux cercueils ont été fermés et laissés dans l'amphithéâtre.

Aujourd'hui, non-seulement la conservation est parfaite, mais encore la momification est complète. Ces cadavres ont acquis une dureté comparable à celle du bois et de la pierre ; la peau, sans être noire, a bruni (depuis que ces rapports ont paru, M. Audigier a apporté un perfectionnement à son procédé ; la peau ne prend plus cette teinte brunâtre, généralement remarquée sur tous les corps embaumés par quelque méthode que ce soit ; elle conserve la couleur qu'elle avait au moment du décès) ; les traits de la physionomie sont conservés, et sur l'un des cadavres, dont on avait eu soin de recouvrir la face d'un linge, la poudre végétale n'ayant agi que médiatement, la peau a conservé sa blancheur cadavérique.

Ces embaumements sont donc aussi heureux que possible ; absence de putréfaction, conservation et momification obtenue en quelques mois, tels sont les résultats que nous avons pu constater.

Pour apprécier réellement ces résultats, il faut surtout tenir compte des conditions que ces expériences ont dû subir. Ces conditions ont été loin d'être favorables. Renfermés dans des cercueils en bois de sapin, mal fermés, mal joints, ces cadavres ont subi toutes les influences atmosphériques les plus opposées.

Celui de l'Hôtel-Dieu est resté abandonné dans la Morgue, local humide, en contre-bas du sol et dans lequel coule en permanence un courant d'eau, et qui, par contre, en été, est exposé de toutes parts aux rayons du soleil. L'amphithéâtre de la Conception, quoique moins humide, présente à peu près les mêmes conditions. Ainsi, ces cadavres ont eu à lutter contre les deux causes les plus favorables à la putréfaction, l'extrême humidité en hiver, l'extrême chaleur en été. Comme sujets choisis pour une expérience de ce genre, deux présentaient les conditions les moins favorables; celui de l'Hôtel-Dieu, décédé depuis deux jours, offrait déjà un commencement de putréfaction; le second, à l'hôpital de la Conception, était infiltré de partout, et l'on sait avec quelle rapidité se décomposent ordinairement ces cadavres.

Ainsi, trois embaumements ont été faits par le procédé Audigier; tous trois ont donné les résultats les plus complets, malgré le concours des circonstances les moins propres à les favoriser.

Ce procédé est donc bon; il remplit le but cherché, c'est-à-dire de préserver les corps de putréfaction et de les conserver intacts.

Plusieurs autres des procédés connus et employés jusqu'à ce jour obtiennent, il est vrai, un résultat analogue, mais ils sont loin de présenter les avantages du procédé Audigier comme simplicité de manœuvres et rapidité d'exécution.

Le rapport entre ici dans des considérations relatives aux procédés de MM. Gannal et Suequet et rappelle les expériences comparatives de ces deux procédés faites en 1847 devant une commission nommée par l'Académie de médecine.

La méthode par injection, tout en marquant un progrès réel, n'est donc pas exempte d'inconvénients et d'incertitudes, qui tiennent au manuel opératoire.

Le procédé qu'a expérimenté devant nous M. Audigier (système par ingestion) n'exige aucune opération préalable, aucune incision ni mutilation, avantage considérable, à notre avis, car toute idée de mutilation est toujours pénible, non-

seulement pour l'opérateur, mais surtout pour la famille qui réclame l'embaumement de l'un de ses membres.

Nous croyons donc que la méthode de M. Audigier est un véritable progrès dans l'art des embaumements. Si elle est acceptée, par la simplicité et l'innocuité de ces manœuvres, elle tendra à vulgariser une coutume presque abandonnée, et qui cependant répond à l'un des sentiments les plus sacrés et les plus respectables, le désir de conserver et de préserver de la destruction un parent ou un ami que l'on n'a pu arracher à la mort.

Agréez, Messieurs les administrateurs, l'assurance de notre respectueuse considération.

Signé : COSTE, directeur de l'École de médecine.

BROQUIER, chirurgien en chef des hôpitaux.

L'administrateur de service :

Augustin FABRE.

Marseille, le 22 février 1864.

RAPPORT

A MM. LES MEMBRES DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE
DE L'HOSPICE CIVIL D'ALGER.

M. Desvignes, pharmacien, ayant été autorisé à expérimenter en notre présence un procédé d'embaumement, dont l'auteur est M. Audigier, chimiste à Marseille, nous avons l'honneur de vous en faire connaître les résultats.

La première expérience a été faite dans le mois d'août, et par une température très-élevée, sur un cadavre mort depuis deux jours et dans un état de putréfaction très-avancé; le cercueil, incomplètement fermé en notre présence, a été ouvert quatre-vingt-dix jours après l'opération; nous avons constaté que la putréfaction avait été arrêtée. Seulement il y avait un écoulement des liquides. Le cadavre avait la peau brunâtre (1) et

(1) Voir la note précédente.

présentait une momification comparable, par sa dureté, à celle du bois ou de la pierre, ou d'une peau parfaitement tendue.

Un mois après, deux autres cadavres, dont un d'adulte et l'autre d'un enfant, ont été soumis à la même opération. Après soixante-dix jours, les cercueils ouverts nous ont offert les cadavres dans un état parfait de conservation; ils n'exhalaient aucune odeur, leur peau était brunâtre, couleur qui paraît due à l'application immédiate de la poudre conservatrice, puisque le jeune sujet, dont la face avait été recouverte d'un linge, avait cette coloration moins foncée.

Il résulte de notre examen que le nouveau procédé d'embaumement importé par M. Desvignes est supérieur à ceux précédemment employés, qu'il en diffère par son extrême simplicité; qu'il se pratique sans injections, sans mutilation et sans danger.

Au surplus, les médecins soussignés donnent leur adhésion la plus complète au rapport présenté à l'administration de Marseille par le directeur de son École et le médecin en chef d'un de ses hôpitaux.

Alger, le 18 novembre 1864.

Signé : FERRUS, TROLLIER, LÉONARD, DRU,
GROS et TEXIER,

Médecins de l'hôpital civil.

Approuvé par la Commission administrative des hospices, dans sa séance du 28 novembre 1864.

Pour copie conforme :

Le maire d'Alger, président de la Commission administrative des hospices,

Signé : SARLANDE.

S'adresser ou télégraphier à M.

seul concessionnaire pour l'arrondissement